

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2022

CATEGORIE	TARIFS 2022
Tarif du repas pour les élèves au forfait 4 jours	3,34 €
Tarif élève au ticket repas (Elève du collège et scolaires)	4,00 €
Tarif commensaux 1 : AED, agents territoriaux, agents administratifs de catégorie C (Agents de l'établissement / du MEN / du CD44)	3,34 €
Tarif commensaux 2 : Enseignants, personnels de direction et agents administratifs de catégories A et B (Agents de l'établissement / du MEN)	4,30 €
Repas occasionnel : Personnes extérieures intervenant ponctuellement dans l'établissement	5,25 €

Découpage de l'année scolaire en trimestre pour lycéens et collégiens sous 141 jours

(Nombre de jours sous réserve de parution du calendrier officiel de l'éducation nationale 2021/2022)

Catégories	Coût du repas	Tarif annuel 2022	01/01/22 au 31/03/22	01/04/22 au 08/07/22	01/09/22 au 31/12/22
		141 jours	42 jours	46 jours	53 jours
DP 4 jours	3,34	471,00 €	140,30 €	153,70 €	177,00 €

Remise d'ordre sur le forfait 4 jours et modalités d'attribution

Remise d'ordre: 3.34 €

Remise d'ordre accordée de plein droit:

- Fermeture du service restauration
- Renvoi pour mesure disciplinaire
- Elève participant à un stage, sortie ou voyage scolaire organisé par le collège pendant le temps scolaire si le collège ne prend pas en charge la restauration
- Elève non accepté par l'établissement en raison du COVID (Cas contact ou cas positif)

Remise d'ordre accordée sous conditions (Demande écrite de la famille au CE dans les 15 jours suivants le retour de l'élève)

- Elève absent pour des raisons de force majeure (Décès dans la famille, changement de résidence)
- Elève demandant à pratiquer un jeûn prolongé
- Absence régulière d'une journée sur l'année scolaire dans le cadre d'un parcours médical pour les élèves ULIS
- Absence de plus de 4 jours pour maladie